Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260923-CM20260941-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 23 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation :17/09/2026
Date d'affichage :17/09/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire
Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – – Stéphanie DOUGUET – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO - Paul GOARANT —— Vanessa MAILLET – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE – Sylviane LETTY – Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU – Laura MILIN – Jean-François SALAUN – Julien LE BRUN -— Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM
à l'exception de : Eric LE DUFF - Olivier LE BIHAN - Anaïs XAVIER - Philippe BOREL
Procurations :
- Eric LE DUFF pour Sébastien LE LEZ
- Marlène ILHEU pour Stéphanie DOUGUET (à partir de 19H25)
- Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
- Anaïs XAVIER pour Jean-Michel BRIS
- Philippe BOREL pour Vanessa MAILLET

Jean-Michel BRIS a été élu secrétaire de séance.

4-1 Finances : Décision modificative au Budget Commune : écritures prenant en compte l'intégration des équipements communs du Lotissement des Primevères

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à la clôture du Budget Annexe du Lotissement des Primevères au 31 décembre 2026. Cette clôture financière s'accompagne de la rétrocession des équipements communs du Budget annexe vers l'Inventaire (le patrimoine) de la Commune.

Dans ce cadre, il y a donc lieu de prendre une DM au Budget général de la Commune constatant ces écritures. Il s'agit d'une opération d'ordre, neutre concernant les dépenses et les recettes du Budget. Ces écritures sont retracées dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212900302-20260923-CM20260941-DE

Section d'Investissement

dépenses	recettes
Chap 041 Opérations patrimoniales : cpte 2151 réseaux de voirie + 115 914,45 €	**Chap 041 Opérations patrimoniales :** Cpte 13248 subv invest actifs + 115 914,45 €
+ 115 914,45 €	+115 914,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, approuve la Décision modificative décrite ci-dessus.

Fait à CLEDER, le 28/09/2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance :

Le Maire
Frank COCAIGN

MAIRIE de CLEDER (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication